



**Conseil de Quartier de Belleville  
Commission Cadre de Vie  
Compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2015**

### Liste des présents

Isabelle LHOIR	Monique LE GOFF
Agnès BELLART	Judith-Ann ROBERTSON
Simone PECONDON-LACROIX	Agnès GROSJEAN
Jean-Yves COLLET	Christian BEN TOLILA
Jacques DE CASTILLA	Hakim AHMANACHE
Jacob SLAWNY	Marc MAURER
Jacques LHOIR	Jean-Louis BONNEVIE
Setni BARO	Jacques BUISSON

### Excusés

Camille COMBEAUD	Véronique BRINDEAU
Agnès BELLART	Christian BEN TOLILA

*La prochaine réunion se tiendra le **jeudi 17 décembre à 19h** au Relais de Ménilmontant.*

La réunion s'est tenue au Relais de Ménilmontant le jeudi 26 novembre de 19h à 21h30.

*L'ordre du jour proposé était le suivant :*

- *Présentation/discussion avec Bruitparif*
- *Questions diverses*

### **Présentation de Bruitparif par sa directrice Fanny Mietlicki**

*Les présentations de Bruitparif sont transmises avec ce compte-rendu.*

*Pour rappel, la commission Cadre de Vie a initié, depuis le mois de juin, une réflexion autour des nuisances sonores. La commission s'est donnée comme objectif d'établir un guide autour des différentes nuisances sonores (routières, issues des établissements débits de boisson, ...) et de rédiger une note de synthèse à destination de la mairie du 20<sup>e</sup>.*

#### Présentation de Bruitparif

Bruitparif a été créé par le conseil régional d'Ile de France à la demande des associations de défense de l'environnement. Sa mission est de recueillir et de diffuser des éléments de connaissances objectives sur le bruit.

Bruitparif est un observatoire, administré collégialement par de nombreuses organisations : l'Etat, la région les départements franciliens, les opérateurs de transport, les associations environnementales, les consommateurs, les organisations intervenants sur le bruit et des personnes qualifiées. Son siège est à Pantin à la cité régionale de l'environnement.

Bruitparif collabore avec de nombreux acteurs, notamment au niveau régional avec le Cerema DTerIdF, le Pôle Régional du bruit, Airparif, l'institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU), l'observatoire régional de la santé (ORS). Il est aussi membre du Conseil National du Bruit ainsi que du groupe de travail sur le bruit du réseau européen Eurocities.

Bruitparif participe au groupe de travail « Tranquillité publique » du Conseil de la nuit parisien.

## Les missions

Les actions de Bruitparif sont organisées autour des 3 missions de l'agence :

- Mesurer
  - Réseau de mesure en Ile-de-France (une cinquantaine de stations permanentes à l'heure actuelle)
  - Campagnes de mesure et études concernant tous types de bruit dans l'environnement, mais aussi dans lieux accueillant du public comme les discothèques
  - Dans le cadre du programme européen Life, mise en place de l'indice Harmonica. Pour en savoir plus, voir le site [www.noiseineu.eu](http://www.noiseineu.eu)
- Accompagner
  - Modélisation du bruit : pilotage de la cartographie régionale du bruit
  - Accompagnement des collectivités pour la mise en place de Plans de prévention du bruit dans l'environnement qui concernent le bruit des transports essentiellement
  - Valorisation des actions possibles pour lutter contre le bruit
- Sensibiliser
  - Prévention auprès des jeunes sur les risques de l'écoute excessive de musiques amplifiées

## Notions techniques sur le bruit

Madame Mietlicki a expliqué techniquement comment le bruit était capté et évalué :

- le niveau sonore s'exprime en décibels (dB). C'est une grandeur sans dimension qui correspond à vingt fois le logarithme décimal du rapport entre la pression acoustique du son étudié et celle d'un son de référence  $P_0 = 2 \times 10^{-5}$  Pa (20 micropascals). Le niveau 0 dB correspond à un son pratiquement imperceptible. L'éloignement de la source du bruit atténue le niveau sonore. Dans le cas d'une source ponctuelle, le doublement de la distance retire 6dB. Dans le cas d'une source linéique, il s'agit d'une diminution de 3 dB par doublement de distance.
- La fréquence est exprimée en hertz (Hz). Les graves sont aux alentours de 20-200 Hz et les aigus entre 2000 à 20000 Hz.
- La durée d'apparition est également une autre caractéristique du son qui va permettre de distinguer les bruits relativement continus (comme celui généré par une autoroute par exemple), des bruits intermittents ou événementiels comme le bruit généré par le trafic ferroviaire ou le trafic aérien, voire des bruits impulsionnels (tirs, marteau piqueur...).

## Risque pour la santé

Les risques auditifs liés au bruit peuvent apparaître à partir de 80-85dB, et ils vont dépendre à la fois du niveau sonore et de la durée d'exposition au bruit (notion de dose).

L'OMS détermine des objectifs de qualité pour le bruit dans l'environnement extérieur qui se situent à 40dB la nuit et à 55dB le jour. L'objectif dans un premier temps serait d'arriver à passer en-dessous de 55 dB la nuit en zone urbaine, ce qui est un vrai défi.

Une conversation à voix normale se situe autour de 55-60 dB, lorsque le bruit ambiant est au-dessus de 65 dB, il est nécessaire de forcer la voix pour s'entendre.

Le bruit a un impact important sur la santé. Il est la cause de nombreuses perturbations :

- des troubles du sommeil ; à partir de 40dB la nuit ;  
avec les répercussions que cela peut avoir en termes de :
  - ✓ fatigue, irritabilité
  - ✓ difficulté de concentration
  - ✓ risques accrus d'avoir un accident au travail ou sur la route
  - ✓ absentéisme
  - ✓ risque accru de surpoids
- de la gêne qui détériore le bien-être des personnes ;
- des risques cardio-vasculaires (hypertension artérielle, risques accrus de faire un infarctus) ;
- retards dans les apprentissages chez les jeunes ;
- survenue d'acouphènes (bourdonnements ou sifflements dans les oreilles qui apparaissent sans source réelle de bruit), l'hyperacousie (sensibilité excessive au bruit) et/ou la déficience auditive sont souvent provoqués par un choc acoustique ;
- ...

### L'évaluation du bruit et la réglementation

Pour évaluer le bruit, on a recours à deux grands types d'indicateurs :

- ✓ les indicateurs énergétiques (moyennes de bruit sur des périodes déterminées)
- ✓ les indicateurs événementiels qui vont s'intéresser aux caractéristiques des pics de bruit.

L'indice Harmonica tente de concilier les deux approches en représentant simultanément le bruit de fond sous la forme d'une forme rectangulaire et le bruit de nature événementielle sous la forme d'un triangle superposé.

Il faut savoir que la réglementation est essentiellement basée sur l'utilisation d'indicateurs énergétiques et qu'elle fixe des valeurs limites pour les niveaux sonores moyens de jour et de nuit générés par les transports (ces valeurs limites sont différentes pour le bruit routier, pour le bruit ferré et pour le bruit aérien).

Des cartes obtenues à partir de modélisations, dans le cadre de l'application de la directive européenne sur le bruit, permettent de représenter les niveaux sonores générés par les sources de bruit des transports. Pour la ville de Paris, les cartes du bruit routier sont accessibles sur le site internet de la mairie.

Par ailleurs, dans chaque département, le préfet recense et classe les infrastructures de transports terrestres (routes et voies ferrées) en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic. Ce dispositif réglementaire préventif permet de repérer les secteurs les plus affectés par le bruit. Les bâtiments d'habitation, les établissements d'enseignement et de santé, ainsi que les hôtels, venant s'édifier dans les secteurs classés doivent respecter des prescriptions particulières d'isolement acoustique de façade.

### Les nuisances urbaines

Les nuisances routières sont dues principalement au bruit de roulement au-dessus de 40 km/h et à un mixte de bruits de roulements et de bruits de moteurs aux vitesses inférieures. L'abaissement des vitesses de circulation et la pose de revêtements acoustiques, ou du moins leur bon entretien, permettent de diminuer les bruits de roulement.

Les nuisances provoquées par les établissements « débits de boisson » directement (par exemple diffusion de musiques amplifiées) ou indirectement (nuisances sonores générées par les clients en terrasse ou sur la voie publique) peuvent également être mesurées par l'intermédiaire de capteurs installés en façade des riverains de l'établissement avec leur accord. Les données sont transférées pour analyser le bruit à distance. Ce procédé a été utilisé pendant quelques mois rue Jean-Pierre Timbaud.

### Conflits de voisinage

Le fait de disposer d'un diagnostic peut aider à apaiser les conflits entre les commerçants et les riverains. Ces derniers apprécient la reconnaissance de la nuisance. Mais ce n'est pas suffisant, il faut également se doter d'une capacité de gestion. L'envoi de SMS aux établissements volontaires n'a été expérimenté que durant 1 mois seulement.

L'utilisation de capteurs communiquant transmettant par SMS des données en temps réel permettraient aux établissements de mieux canaliser leur clientèle. Des recommandations en ce sens sont discutées au sein du groupe de travail « Tranquillité publique » du Conseil de la Nuit, auquel Bruitparif participe.

Pour en savoir plus sur Bruitparif : <http://www.bruitparif.fr/>

Bruitparif vient de publier une étude sur les bruits autour du Canal St Martin : [Mesure Canal St Martin](#).

Autres ressources sur le bruit :

- ✓ Le centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB)
- ✓ L'agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (ADEME) : exemple guide « Isoler son logement du bruit ».

## Questions diverses

En fin de séance, les sujets suivants ont été abordés par les membres de la commission :

### Rénovations énergétiques

Plusieurs bailleurs sociaux proposent à leurs locataires une rénovation énergétique. Les informations transmises pour réaliser ces opérations semblent souvent insuffisantes aux yeux des habitants.

La commission souhaiterait que les bailleurs sociaux mettent à disposition une véritable information à ce sujet, que ce soit sur les travaux et sur les objectifs attendus.

### La « Miroiterie »

Au conseil d'arrondissement du 30 novembre, la mairie va présenter un projet sur les parcelles de l'ancienne « Miroiterie » au 88 rue de Ménilmontant, lieu alternatif de culture artistique et musicale, libéré depuis 18 mois. Le projet prévoit des logements étudiants et attribuerait la totalité des locaux d'activité à la Bellevilloise.

Aucune information n'a été diffusée auprès des habitants du quartier.

L'ensemble des participants à la commission souhaite qu'un courrier soit envoyé à la mairie pour qu'une concertation soit mise en place sur les locaux d'activité.

### Jardin « Kemmler »

Le projet pour le futur jardin « Kemmler » a été présenté lors de la plénière du 12 octobre.

Certains aspects du projet ne sont pas conformes aux décisions prises lors des réunions de concertation.

Les jeux pour enfants et le mur d'escalade, vivement souhaités par les habitants, ont été retirés du projet.

Une réunion va être demandée par les Coteaux de Belleville pour revoir le projet.

L'ensemble des participants souhaite que la commission s'associe à cette démarche et participe à cette réunion.

### Appel à Idées

L'appel à idées lancé par la Mairie de Paris évoqué par un participant a suscité quelques interrogations. Il est lancé pour tous les lieux « d'exception » parisiens et est destiné à des professionnels inscrits. Les réponses sont attendues pour le 10 décembre au plus tard.

Dans le 20<sup>e</sup>, le Pavillon Carré de Baudouin (disponible sur le site [labs Paris](#)), le pavillon de l'Ermitage et la Maison de l'air sont concernés ([voir la liste dans le règlement](#)).

Suite à ce recueil d'idées, la Mairie de Paris lancerait des appels d'offre pour développer des animations.